



Ni juste ni simple, le projet de réforme des retraites doit être retiré !

Alors que le projet de loi arrive au Parlement, la FSU appelle à amplifier la mobilisation contre ce projet destructeur des solidarités

Le projet de loi prévoit toujours un recul de l'âge et une diminution des droits de tout.es :

Né-es après 2004

- cotisations entièrement en points dès 2022
- Cela signifierait que la pension ne serait plus calculée en référence à un meilleur salaire, plus aucune lisibilité des droits ne serait possible, seule compterait la valeur du point, variant en fonction des ressources que le gouvernement consentirait à consacrer aux retraites

Né-es entre 1975 et 2004

- une partie de pension avant 2025 serait calculée selon les anciennes règles, celle après 2025 selon les nouvelles
- Les modalités de calcul sont renvoyées à une ordonnance, rendant encore plus incertaines ses conditions

Né-es entre 1960 et 1975

- des mesures « paramétriques », d'application immédiate, sont soumises à la discussion de la « conférence de financement »
- âge pivot ? augmentation des durées ? Tout reste ouvert sauf la recherche de financements nouveaux
- la seule certitude est donc que les conditions de départ seraient dégradées

Né-es avant 1960

- déjà retraité-es ou pas: en principe pas « touchés » par la réforme, mais dans le futur, les pensions déjà liquidées seront encore plus qu'aujourd'hui une variable d'ajustement d'un système qui vise « l'équilibre automatique »

L'avis du Conseil d'Etat est un coup sévère porté à la réforme. Il confirme les analyses de la FSU que cette réforme est faite dans la précipitation, au mépris des formes réglementaires et législatives. Le Conseil d'Etat pointe les biais de l'étude d'impact et les 29 ordonnances auquel le texte du projet de loi renvoie comme autant d'éléments d'incertitudes sur la réalité de la réforme. Il contredit les engagements de compensation aux dégâts de la réforme que le gouvernement fait miroiter pour certain.es catégories : ce qui était présenté comme une garantie dans la loi qu'enseignants et chercheurs soient revalorisés n'est pas conforme à la Constitution ! Et pour les autres agent.es publics, toujours aucune revalorisation prévue, le gel du point d'indice Fonction publique est même annoncé jusqu'en 2022.

Face à un tel mépris, la FSU23 appelle à :

Une grande manifestation le jeudi 6 février

Rassemblement à 10h devant la préfecture de Guéret

« Ateliers » calculs de retraite dans les 2 systèmes (actuel et à points) sur place

Une mobilisation historique, le soutien de l'opinion publique, l'avis du Conseil d'État : la réforme des retraites n'a jamais été autant fragilisée.

Toutes et tous ensemble, mobilisé.es pour nos retraites !

MOBILISATIONS MOBILISATIONS MOBILISATIONS
MOBILISATIONS MOBILISATIONS MOBILISATIONS
MOBILISATIONS MOBILISATIONS MOBILISATIONS
MOBILISATIONS MOBILISATIONS MOBILISATIONS